



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture,
Secrétariat général**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 3 janvier 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du
mérite

ARRETE N° PREF-DCI-BCAR-2022-0002 du 3 janvier 2022

fixant les dates limite de dépôt de la propagande électorale
relative à l'élection municipale partielle intégrale de Collonges-sous-Salève
les 23 et 30 janvier 2022

VU le code électoral;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Alain Espinasse, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du sous-préfet de Saint Julien en Genevois n° 2021/SPSJ/10 du 29 novembre 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle intégrale de Collonges-sous-Salève et fixant les modalités de dépôt des candidatures, modifié par l'arrêté du n° 2022/SPSJ/15 du 30 décembre 2021 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er: Les dates, heures et lieux de dépôt, auprès du président de la commission de propagande, des circulaires et bulletins de vote par les candidats désirant bénéficier du concours de la dite commission sont fixées comme suit :

premier tour de scrutin :

- lundi 17 janvier 2022 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

deuxième tour de scrutin :

- mercredi 26 janvier 2022 de 9 heures à 12 heures 30

Lieu de dépôt pour les deux tours :

Sous-préfecture
4 avenue de Genève
74160 Saint-Julien-en-Genevois

Article 2 :

La commission de propagande se réunira dans les conditions suivantes :

premier tour de scrutin

mardi 18 janvier 2022 à 9 heures 30 en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

deuxième tour de scrutin

mercredi 26 janvier 2022 à 12 heures 30 en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois

Article 3 : Le président de la commission de propagande et le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois.

Pour le préfet,
Le sous-préfet de Bonneville,
chargé de la suppléance du Secrétaire général


Rémy DARROUX